

Démarche	: Renouvellement des titres de séjour « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE » (Brexit)
Organisme	: Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

Vous êtes concerné par ce formulaire si vous remplissez les deux conditions suivantes :

- vous êtes actuellement détenteur d'un titre de séjour portant la mention « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE » valable cinq ans, arrivant à expiration dans les 2 mois, et dont vous souhaitez obtenir le renouvellement ;
- vous résidez dans le Val-de-Marne (arrondissement de Créteil)

Vous n'êtes pas concerné par ce formulaire si vous souhaitez obtenir le délivrance d'un premier titre de séjour « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE », ou si vous avez trouvé ce formulaire sur le site internet de la préfecture d'un département où vous ne résidez pas (il ne s'agit pas d'un formulaire national). Dans ce dernier cas veuillez prendre contact avec la préfecture de votre lieu de résidence.

Les dispositions de l'article 21 du décret n°2020-1417 du 19 novembre 2020 concernant l'entrée, le séjour, l'activité professionnelle et les droits sociaux des ressortissants étrangers bénéficiaires de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique prévoient la délivrance d'un titre de séjour d'une durée de validité de dix ans portant la mention « Séjour permanent - Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE », dès lors que les conditions d'ancienneté de résidence en France pendant cinq années et de régularité du séjour sont satisfaites.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### Objet de ce formulaire

Vous êtes concerné par ce formulaire si vous êtes actuellement détenteur d'un titre de séjour portant la mention « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE » valable cinq ans, arrivant à expiration dans les deux mois, et que vous souhaitez en obtenir le renouvellement.

Les dispositions de l'article 21 du décret n°2020-1417 du 19 novembre 2020 concernant l'entrée, le séjour, l'activité professionnelle et les droits sociaux des ressortissants étrangers bénéficiaires de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique prévoient la délivrance d'un titre de séjour d'une durée de validité de dix ans

Renouvellement des titres de séjour « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni portant la mention « Séjour permanent - Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE », dès lors que les conditions d'ancienneté de résidence en France pendant cinq années et de régularité du séjour sont satisfaites.

Ce formulaire ne concerne pas les demandes de premier titre de séjour « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE ».

#### **Votre lieu de résidence**

Vous devez impérativement résider dans le département du Val-de-Marne pour déposer votre demande sur ce formulaire. Si vous résidez dans un autre département veuillez prendre contact auprès de la préfecture de votre lieu de résidence.

#### **Suivi du dossier par un tiers**

Vous pouvez inviter une personne à suivre votre dossier et à le modifier (par un travailleur social par exemple). Il suffit pour cela de cliquer sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite de ce formulaire et d'entrer l'adresse courriel de la personne que vous souhaitez inviter.

### **Titre de séjour portant la mention « Séjour permanent - Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE » d'une durée de validité de 10 ans**

## **FICHE DE RENSEIGNEMENT**

### **Droit au séjour**

#### **Votre numéro AGDREF**

Le numéro étranger comporte 09 ou 10 chiffres maximum et aucune lettre (exemples : 9903025678 ou 7603015678). Ce numéro est situé en bas du recto de votre titre de séjour, à l'horizontale (rubrique "numéro personnel").

#### **Date de fin de validité de votre titre de séjour actuel**

Rubrique "Valable jusqu'au / Valid until" figurant sur le recto de votre titre de séjour

### **Identité**

#### **Nom d'usage (si différent du nom de naissance)**

Il s'agit du nom utilisé dans la vie courante (nom d'usage). Il peut s'agir d'un double nom (nom de ses parents ou nom des deux époux accolés) ou d'un nom simple (nom de la personne avec laquelle vous êtes marié). Si vous n'utilisez que votre nom de naissance, cette rubrique doit être laissée vide.

#### **Date de naissance**

#### **Ville de naissance**

#### **Pays de naissance**

**Pays dont vous avez la nationalité**

**Coordonnées**

**Quelle est votre commune de résidence ?**

**Adresse : Numéro de voie, type de voie et nom de la voie**

Exemple : 7 place de la Madelaine

## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

**Je déclare sur l'honneur que je ne vis pas en France en état de polygamie.**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Je certifie exactes les informations indiquées dans le présent formulaire.**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## DOCUMENTS QUE JE DOIS JOINDRE A MA DEMANDE

Merci de numériser les documents exclusivement aux formats pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .cvs, .ppt, .pptx, .odt, .ods, .odp, .jpg, .jpeg, .png et de les enregistrer en cliquant sur le bouton choisir le fichier.

Les documents produits doivent être clairs et lisibles.

Vous avez la possibilité de numériser plusieurs fichiers pour chaque rubrique. Merci de ne produire que les documents sollicités.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Justificatif de nationalité

Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité et aux cachets d'entrée)

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Justificatif de domicile de moins de 6 mois en France

Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), bail de location ou quittance de loyer si locataire, avis de taxe d'habitation, ou tout autre justificatif à votre choix.

En cas d'hébergement chez un tiers : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de la carte d'identité ou du passeport ou de la carte de séjour de l'hébergeant, et justificatif du domicile de l'hébergeant si l'adresse de sa carte d'identité, de son passeport ou de sa carte de séjour n'est plus à jour.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Titre de séjour portant la mention « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE » arrivant

# Renouvellement des titres de séjour « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni

Copie recto et verso de votre titre de séjour actuel

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de changement dans votre situation en matière d'état civil (optionnel)

(divorce, mariage, veuvage)

**J'atteste être en possession des originaux des documents présentés et serais en mesure de les produire si la préfecture me le demande.**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## INFORMATION SUR LA PROCÉDURE DE RENOUVELLEMENT

Après dépôt de votre demande, la préfecture du Val-de-Marne va procéder à son instruction. Vous serez ensuite convoqué pour enregistrement de vos données biométriques (empreintes et photographies). Cette convocation vous parviendra par courriel, à l'adresse utilisée pour votre compte Démarches simplifiées. Lors de votre venue au guichet, vous devrez fournir 3 photographies d'identité de face, tête nue, récentes et parfaitement ressemblantes (format 35 mm x 45 mm-norme ISO/ IEC 19794-5 : 2005) (pas de copie). En fonction de la durée de validité restante de votre titre de séjour, vous serez mis en possession d'un récépissé dans l'attente de la décision quant à votre demande.